



Commission Départementale des Activités Sportives FEMININES

Procès-Verbal n° 04

Réunion du :	Mardi 19 Septembre 2023
Présidente :	Mme Lydie BASTIEN
Secrétaire :	Mme Huguette CARPENTIER
Présent :	M. Frédéric BAUMANN en visio
Assiste à la réunion :	Mme Ludivine REGNIER - CTD

INFORMATION

1. Dans le cadre de l'article 188 et 190 des R.G. et 80 des R.S. du District du Var, les décisions prises par les Commissions non disciplinaires peuvent être frappées d'appel par toute personne directement intéressée dans le délai de sept jours à compter du lendemain du jour de la notification de la décision contestée (par exemple, une décision notifiée le 15 du mois ne peut être contestée que par l'envoi d'un appel, au plus tard, le 22 du mois).

Le jour de la notification est le jour de la publication de la décision sur le site internet officiel du District ou sur Footclubs.

Les règlements des compétitions peuvent prévoir des dispositions spécifiques concernant les délais d'appel.

L'appel est adressé à la commission d'Appel par courrier électronique envoyé d'une adresse officielle du club. A la demande de la commission compétente, l'appelant devra être en mesure de produire un accusé de réception de cet envoi.

Le non-respect de ces formalités entraîne l'irrecevabilité de l'appel.

2. La commission compétente transmet, par tous moyens, une copie de cet appel aux parties intéressées.

3. Tout appel entraîne la constitution de frais de dossier d'un montant fixé par l'instance dont dépend la commission d'appel, et qui est débité du compte du club appelant (46 €)

4. La Commission compétente saisie de l'appel statue sur sa recevabilité, puis sur la régularité de la procédure antérieure, puis sur le fond.

5 - L'appel des décisions à caractère disciplinaire relève des procédures particulières prévues au Règlement Disciplinaire figurant dans l'article 83 des R.S. du District du Var.

ORDRE DU JOUR

- Information
- correspondance
- championnats

INFORMATION

Pour la première journée du 23.09.23 (annonce sur le PV N° 2 du 05.09.23) aucun report ne sera effectué information confirme lors de la réunion avec les clubs le 11 septembre 2023.



CORRESPONDANCE

FC PAYS DE FAYENCE : Demande le report du match féminines Seniors à 8 du 24.09.23 c/ BELGENTIER au 22.10.23. La Commission émet un avis défavorable pas de report de match la 1^{ère} journée.

LA CADIERE : demande le report du match féminines Séniors à 8 du 24.09.23 c/ US PRADET au 22.10.23. La Commission émet un avis défavorable pas de report de match la 1^{ère} journée.

US SAINT MANDRIER : Demande d'inversion du match féminines Séniors à 8 du 24.09.23 c/ LES VALLONS. Vu accord écrit des 2 clubs, la Commission accepte cette inversion de match.

U.A LA VALETTE C/ US SANARY : demande l'avancement du match féminines Séniors à 8 du dimanche 24.09.23 au vendredi 22.09.23 à 19h. Vu accord écrit des 2 clubs, la Commission accepte cette inversion.

CHAMPIONNAT SENIORS F A 11

3 clubs engagés : HYERES FC - SC DRAGUIGNAN 1 - ASPTT HYERES
En attente de la Côte d'Azur pour intégrer un championnat inter district

CHAMPIONNAT SENIORS F A 8

24 équipes engagées 2 Poules

Début championnat Séniors F à 8 le Dimanche 24 Septembre 2023

Poule D1 : 10 équipes (18 journées) avec match aller – retour

Poule D2 : 14 équipes (13 journées) le championnat se déroulera en 2 phases

1^{ère} phase : match aller uniquement

2^{ème} phase : les 7 premiers passeront en D2 poule A et les 7 autres en D2 poule B match aller uniquement

Monté et descente à la fin de saison.

En D1 les 2 derniers seront relégués en D2

En D2 les 2 premiers accéderont en D1

A la fin de saison le 1^{er} de la D1 sera déclaré champion du var et le 1^{er} de la D2 champion du var

D1	D2
O. ST-MAXIMIN	BELGENTIER FC
FC ROCBARON	BESSES SPORTS
UA LA VALETTE	AS DE L'ESTEREL
AS ST CYR	US ST MANDRIER
F.C SEYNOIS	LA CADIERE US
CAMPS LA SOURCE	PAYS DE FAYENCE FC
S.C. DRAGUIGNAN 2	US LE PRADET
A ROQUEBRUNOIS	SC TOURVAIN
US SANARY	LE MUY FC



FREJUS / ST RAPHAEL	AS MAXIMOISE
	LES VALLONS AS
	HYERES FC 2
	CANNET DES MAURES AC
	SIX – FOURS LE BRUSC FC

CONSTITUTION DU CHAMPIONNAT U18 F A 8

A ce jour 1 club s'est engagé : FREJUS/ST RAPHAEL.

Suite à une demande du District de la Côte d'Azur pour élaborer un championnat commun inter-district, la commission donne son avis favorable en attente .

CHAMPIONNAT U15 F A 11

Poule unique : 6 équipes engagées

US CARQUEIRANNE/ LA CRAU 1 – AS GIENS – US LA CADIERE – FC PUGET 1 – SC DRAGUIGNAN – SP TOULON.

1ere phase match aller uniquement.

2^{eme} phases match aller retour (avec possibilité d'intégrer d'autre équipes U15F à 11

Début du championnat U15F le Samedi 23 Septembre 2023.

En conformité au règlement de la commission Féminines pour la saison 2023 –2024 et la création d'un championnat U15F à 11, les équipes constituées d'un nombre suffisant de Féminines sont priées de s'engager dans le championnat Féminin U15F à 11.

CONSTITUTION DU CHAMPIONNAT U15 F A 8

Suite au souhait du FC PUGET d'engager une 2^{eme} équipe en U15F la Commission donne son accord. Le FC PUGET intègre la poule B à la place de MAR VIVO qui intègre la poule A à la place de l'exempt.

14 équipes engagées

1^{ere} phase brassage poule géographique.

2^{eme} phase à déterminer.

Début championnat U15 F à 8 le Samedi 23 Septembre 2023

Poule A	Poule B
RACING	CA CANNETOIS
FC LA SEYNE	FREJUS ST RAPHAEL
LE REVEST	BRIGNOLES
LE BEAUSSET	HYERES FC
ASPTT HYERES	LES VALLONS
LITTORAL SPORT ACCADEMY	FC PUGETOIS 2
US CARQUEIRANNE / LA CRAU 2	
MAR VIVO	



District du Var de Football



DESIDERATA

Club souhaitant jouer le Dimanche

SENIORS F à 8

ST CYR

*Prochaine réunion
Mardi 26 Septembre 2023*

La Présidente : Lydie BASTIEN
La Secrétaire : Huguette CARPENTIER